

# PREIX *Avenir*

Bulletin de Preixan n°132

Février 2017

## Édito - Focus sur les travaux en cours

Si vous ne l'avez pas déjà remarqué, notre village en son centre est le théâtre, en ce début d'année 2017, de travaux assez marquants.

Depuis le début du mois de février, s'est ouverte une période de travaux qui sont entrepris par la Municipalité afin de réaménager et de mettre en accessibilité la place et le bâtiment de la Mairie, ainsi que de restaurer le mur de la terrasse du restaurant donnant sur la rue du grand tour.

Conscients de la gêne occasionnée par ces travaux, les élus sont certains que chacun comprendra la nécessité d'entreprendre des travaux afin d'améliorer la qualité de vie dans notre village et vous remercient de votre patience.

Si le temps le permet, dès la fin du mois de mars, ces lieux retrouveront leur usage et vous pourrez découvrir ces endroits qui auront gagné en agrément.

Vous trouverez, ci-dessous et dans le bulletin du mois prochain, quelques photographies retraçant l'évolution de ces travaux.



Novembre 2015



Décembre 2015



Début février 2017

Place de la Mairie



Fin février 2017



Septembre 2016

Ci - à droite

Agents communaux à l'ouvrage retirant les anciens bacs à arbres et à fleurs.



Fin février 2017

Rue du Grand Tour



Fin février 2017

### Dans ce numéro :

- Édito
- Communiqués
  - Circulation interdite
  - Opération brioches 2017
  - Élection présidentielle
  - Interdiction de vitres teintées sur les véhicules
  - Carnet
  - Programme national du dépistage du cancer colorectal
- Commerce :
  - Les jeudis de Mars du Relais de Preixan
- Vie locale
  - Le Spartak de Preixan
- Infolettre électronique

## CIRCULATION INTERDITE

Des **travaux** de réfection du mur en pierre de la terrasse du restaurant, donnant sur la rue du Grand Tour, sont en cours de réalisation par les chantiers d'insertion de Carcassonne Agglo Solidarité, **jusqu'au vendredi 10 mars 2017.**

Ainsi, la **rue du Grand Tour, dans sa partie comprise entre le cimetière et la rue de la Côte de la Baptistine, est interdite à la circulation et au stationnement**, faute de pouvoir faire demi-tour.

Le passage des piétons dans la rue du Grand Tour est autorisé.

La collecte des déchets ménagers n'est pas assurée sur l'ensemble de la rue du Grand Tour et la rue du Moulin

Des conteneurs collectifs sont mis à la disposition des habitants de ces deux rues, Place de la Mairie et Allée des platanes (entrée du boulodrome). Restent également disponibles les conteneurs situés au foyer.

En cas de difficultés rencontrées, vous pouvez contacter le secrétariat de mairie au 04.68.26.80.55.

## OPERATION BRIOCHES 2017

Comme chaque année, l'appel à la générosité publique aura lieu **du lundi 27 mars au dimanche 2 avril 2017.**

**Des bénévoles de la commune se présenteront à votre domicile à ces dates pour vous proposer l'achat de la brioche des Hirondelles.** Le prix de vente reste fixé à 6 € pour une brioche de 400 gr. **Ils comptent sur vous !**



## ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2017

L'élection présidentielle sera organisée les **23 avril et 7 mai 2017.**

### Qui peut voter à l'élection présidentielle ?

Il faut remplir les conditions suivantes :

- ◆ être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1<sup>er</sup> tour de scrutin ;
- ◆ être de nationalité française ;
- ◆ jouir de ses droits civils et politiques.

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription sur les listes est close depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Mais les personnes ayant, après cette date, atteint l'âge de 18 ans, ou qui déménagent pour des motifs professionnels et les fonctionnaires admis à la retraite, ou les militaires retournant à la vie civile, ou les personnes qui acquièrent la nationalité française ou qui recouvrent l'exercice du droit de vote seront prise en compte et pourront voter.

Le **VOTE PAR PROCURATION** permet à un électeur absent le jour de l'élection de se faire représenter, par un électeur inscrit dans la même commune ou sur la même liste consulaire que lui. Quant au vote par internet, il demeure impossible pour l'élection présidentielle.

### Qui peut recevoir une procuration ?

La personne qui donne procuration (le mandant) désigne librement la personne qui votera à sa place (le mandataire). Le mandataire doit toutefois répondre à 2 conditions liées à l'inscription sur les listes électorales et au nombre maximum de procurations.

Ces conditions sont :

- ◆ Le mandataire doit être inscrit sur les listes électorales de la même commune que le mandant, mais pas forcément être électeur du même bureau de vote, ni du même arrondissement.
- ◆ Le jour du scrutin, le mandataire doit détenir une seule procuration établie en France. Il peut recevoir 2 procurations maximum si au moins l'une de ces procurations a été établie à l'étranger.

### Où faire la démarche ?

Le mandant peut se présenter au commissariat de police, à la gendarmerie ou au tribunal d'instance de son domicile ou de son lieu de travail.

### Où s'adresser ?

[Brigade de proximité de gendarmerie de Limoux - 1 combe Loubine Est 11300 Limoux](#)  
[Tribunal d'instance de Carcassonne.](#)

Si son état de santé ou une infirmité sérieuse empêche le déplacement, il peut demander qu'un personnel de police se déplace à domicile pour établir la procuration. La demande de déplacement doit être faite par écrit et accompagnée du certificat médical ou du justificatif de l'infirmité.

.../

## ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2017 (suite)

### Comment faire la démarche ?

Le mandant se présente **en personne** auprès des autorités compétentes.

Il présente un justificatif d'identité admis pour pouvoir voter (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire par exemple).

Il remplit un formulaire où sont précisées plusieurs informations sur le mandataire : nom de famille, nom d'usage, prénom(s), adresse et date de naissance. Ce formulaire inclut une attestation sur l'honneur mentionnant le motif de l'empêchement. Il peut s'agir par exemple d'une absence liée à des vacances ou des obligations professionnelles. Il n'y a pas lieu de fournir de justificatif sur la nature de l'absence. Le mandant peut préparer sa démarche avant de se rendre au guichet : dans ce cas, il remplit en ligne et imprime le formulaire cerfa n°14952\*01 **qu'il présente ensuite au guichet**.

À noter : il est également possible d'utiliser le formulaire cartonné disponible au guichet.

### Dans quels délais ?

Les démarches doivent être effectuées **le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement et de traitement de la procuration**.

Une procuration peut être établie à tout moment et jusqu'à la veille du scrutin, mais, en pratique, le mandataire risque de ne pas pouvoir voter si le centre de vote ouvert à l'étranger ou la mairie ne l'a pas reçue à temps.

### Durée de validité

La procuration est établie pour une seule élection. Toutefois, le mandant peut aussi l'établir pour une durée limitée.

### Pour un scrutin

Le mandant indique la date du scrutin et précise si la procuration concerne, le 1<sup>er</sup> tour, le 2<sup>nd</sup> tour ou les 2 tours.

Il est possible de choisir le même mandataire pour les 2 tours de l'élection ou bien un mandataire différent pour chaque tour.

### Pour une durée limitée

La procuration peut aussi être établie pour une durée déterminée. Le mandant doit attester sur l'honneur qu'il est de façon durable dans l'impossibilité de se rendre à son bureau de vote.

La durée maximum de la procuration est de 1 an.

Rien n'interdit au mandant de faire établir sa procuration pour une durée plus courte (3 ou 6 mois par exemple)

### Résiliation

Le mandant peut résilier sa procuration (pour changer de mandataire ou pour voter directement) selon les mêmes formalités que pour son établissement.

#### À savoir :

Le mandant peut voter personnellement s'il se présente au bureau de vote avant que le mandataire ait voté à sa place.

### Déroulement du vote

Le mandataire ne reçoit aucun document.

C'est le mandant qui doit l'avertir de la procuration qu'il lui a donnée et du bureau de vote dans lequel il devra voter à sa place.

Le jour du scrutin, le mandataire se présente muni de sa propre pièce d'identité, au bureau de vote **du mandant**, et vote au nom de ce dernier dans les mêmes conditions que les autres électeurs.

## INTERDICTION DE VITRES TEINTÉES SUR LES VÉHICULES

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les vitres du pare-brise et les vitres latérales avant, côté conducteur et côté passager, des automobiles doivent avoir une transparence suffisante, aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur du véhicule, et ne provoquer aucune déformation notable des objets vus par transparence, ni aucune modification de leurs couleurs.

La transparence de ces vitres est considérée comme suffisante si le facteur de transmission régulière de la lumière est d'au moins 70 %. Ce taux correspond à celui appliqué au moment de l'homologation des véhicules qui sortent d'usine.

En cas de bris, elles doivent permettre au conducteur de continuer à voir distinctement la route.

Les vitrages des véhicules doivent être homologués (ils doivent être résistants aux facteurs atmosphériques et thermiques, aux agents chimiques et à l'abrasion, etc.) et installés dans les règles de l'art.

**Le fait de circuler avec un véhicule ne respectant pas cette obligation sera puni d'une amende de 135 € et de la réduction de 3 points du permis de conduire. Le véhicule pourra aussi être immobilisé.**

Un surteintage excessif des vitres avant représente un danger en matière de sécurité routière :

- ◆ le contact visuel avec le conducteur d'un véhicule suivi ou croisé permet d'anticiper sa conduite. Ce contact visuel est également primordial à la sécurité des piétons lorsqu'ils s'engagent sur un passage protégé ;
- ◆ le surteintage réduit la vision du conducteur, en particulier de nuit ;
- ◆ l'interdiction du surteintage des vitres permettra également aux forces de l'ordre de mieux contrôler le respect des règles de sécurité (telles que notamment l'interdiction de téléphoner au volant ou le défaut de port de la ceinture de sécurité).

### Textes de référence

Décret du 13 avril 2016 modifiant certaines dispositions du code de la route relatives aux véhicules

Arrêté du 18 octobre 2016 relatif à l'homologation des vitrages et à leur installation dans les véhicules

## CARNET

Bienvenue à **Sarah Cuguen**, née le 1<sup>er</sup> février 2017. Félicitations à ses parents, et à ses grands-parents preixanais.

### On nous prie d'insérer :

"Madame Veuve SCHWALLER Anne, Monsieur SCHWALLER Patrick, Mademoiselle SCHWALLER Célia, très touchés par les marques de sympathie que vous leur avez témoigné lors du décès de leur époux, père et grand-père, Monsieur SCHWALLER Roger, vous remercient infiniment."

## LES JEUDIS DE MARS DU RELAIS DE PREIXAN

Jeudi 9 mars 2017 :

- ◆ tripes façon du chef.

Jeudi 16 mars 2017 :

- ◆ camembert rôti façon tartiflette.

Jeudi 23 mars 2017 :

- ◆ saucisse, manchons de canard aux lentilles.

Jeudi 30 mars 2017 :

- ◆ chili con carne.

## PROGRAMME NATIONAL DU DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL

### MARS BLEU : Le dépistage organisé du cancer colorectal

**Le dépistage organisé est la réalisation d'exams de détection ou de surveillance alors qu'on se sent en bonne santé.**

L'objectif du dépistage est de détecter un cancer à un stade précoce et permettre ainsi sa guérison.

Pour le cancer colorectal, le dépistage permet de détecter des lésions précancéreuses, évitant ainsi leur évolution vers un cancer, ou des lésions cancéreuses à un stade précoce permettant une meilleure guérison.

Le dépistage organisé consiste à inviter à intervalle régulier une population cible à pratiquer un examen particulier.

**Pour le côlon, il s'agit du test immunologique à faire chez soi.**

#### Pourquoi ?

Le cancer colorectal évolue souvent, sans symptôme ni signe perceptible. Il est parfois diagnostiqué tardivement et nécessite alors des traitements lourds. Le dépistage organisé détecte ce cancer à un stade précoce de son développement, voire des polypes avant qu'ils n'évoluent vers un cancer.

#### Les facteurs de risque

Le programme national de dépistage organisé du cancer colorectal s'adresse à toutes les personnes âgées de 50 à 74 ans qui ont un risque moyen de cancer colorectal c'est à dire ni symptôme, ni facteur de risque particulier.

Ce dépistage consiste à réaliser, tous les deux ans, un test de recherche de sang caché dans les selles à faire chez soi.

**Le test Immunologique est simple efficace et gratuit à faire chez soi.**

C'est votre médecin traitant qui détermine vos risques et décide si vous êtes éligible au test.

**A partir de 50 ans et jusqu'à 74 ans, un test est recommandé tous les deux ans.**

#### Comment ?

Le dépistage est coordonné par Adoc11.

#### Les Invitations :

Adoc 11 envoie à toutes les femmes et les hommes de l'Aude âgées de 50 à 74 ans la lettre d'invitation leur demandant de prendre rendez-vous avec leur médecin traitant.

#### Le résultat

Le résultat du test vous est envoyé par le laboratoire, une copie est adressée à votre médecin traitant et à Adoc11.

Si le test est négatif : vous serez convoqué pour un nouveau test dans deux ans.

**Le test immunologique est simple à faire, pris en charge à 100%  
par votre Caisse d'Assurance Maladie, fiable et performant  
Et Il peut vous sauver la vie.**

**QU'ATTENDEZ-  
VOUS POUR LE  
FAIRE ?**

**Adoc 11**  
Dépistage Organisé des Cancers  
dans l'Aude

## SPARTAK

Quelques nouvelles du Spartak :

Preixan recevait l'équipe de Malves, 3<sup>ème</sup> au classement, juste derrière le Spartak.

**Belle victoire 3 à 0**, malgré une première mi-temps à vide (0.0), les joueurs du Breil ont su remonter la pente en inscrivant 3 buts lors de la seconde période.

À noter : un but de l'agent communal, Jérémy Fabre !

Dimanche 26 février 2017 à 15h00 à Villalier : **Belle victoire du Spartak : 2 à 3.**

### La rédaction

Direction de la publication :  
Patricia DHUMEZ

Commission Info-Com  
Rédaction - Maquette  
Josiane ARMERO  
Patricia DHUMEZ  
Magali DICK  
Véronique PLA  
Michel RIEUSSEC  
Jérôme VALINA

### À votre écoute

Contacts :  
communication@preixan.com

Visiter site officiel :  
www.preixan.com

Soyez informé régulièrement des actualités de notre village en vous abonnant gratuitement à l'infolettre électronique de Preixan.

Pour cela, indiquer votre adresse de messagerie dans le formulaire d'inscription sur le site internet officiel de Preixan [www.preixan.com](http://www.preixan.com)

Besoin d'aide :  
communication@preixan.com